Paris, le 23 novembre 2026

Lettre ouverte au Président de la République du Syndicat des énergies renouvelables

Monsieur le Président de la République,

Quatre ans après votre discours de Belfort pour renforcer notre indépendance énergétique et industrielle dans l'exemplarité climatique, celui-ci résonne aujourd'hui avec une acuité toute particulière au regard du contexte énergétique international. Vous aviez pointé la fragilité de modèles économiques dépendants des énergies fossiles et le risque à subir l'évolution des prix de marché et des cours mondiaux. L'actualité, malheureusement, vous a donné raison.

Il s'agit, plus que jamais et ce sont vos mots, de « reprendre en main notre destin énergétique et donc industriel ». Vous appeliez dans ce contexte à une politique fondée sur deux piliers, le nucléaire et les énergies renouvelables et en particulier, un changement d'échelle pour l'éolien en mer. Cette dernière filière dispose d'une base industrielle française établie mais fragile, et dont l'avenir dépendra directement des engagements pris dans les toutes prochaines semaines par le Gouvernement. En mars 2022, la signature du Pacte éolien en mer avec l'Etat a entériné l'engagement pour la filière de l'éolien en mer de poursuivre la création d'emplois en France autour de nos ports français et pour l'Etat de maintenir ses engagements de volumes lancés et attribués.

Où en sommes-nous aujourd'hui ? La grande planification maritime des zones de développement des parcs, que vous aviez annoncée, a été conduite, de même que celle des ports, avec le concours des Régions. Les appels d'offres 4, 5, 6, et 8 ont été attribués et trois fermes pilotes d'éoliennes flottantes sont en opération. En sus de Saint-Nazaire, les parcs de Saint-Brieuc, Fécamp, Yeu-Noirmoutier sont entrés en service et ce sera le cas très prochainement de celui de Dieppe-le-Tréport. Ces parcs sont tous équipés de turbines, de pales et de sous-stations électriques françaises et européennes. Ils sont le pari réussi d'une politique industrielle ambitieuse qui aura permis de faire de la France un acteur industriel majeur de l'éolien en mer posé et flottant au niveau européen. La filière emploie désormais en direct plus de 7500 personnes.

Pourtant, le maintien de cette filière en France est en péril. Le délai d'attribution entre les appels d'offres n°2 (2014) et n°3 (2019) a généré une baisse d'activité très préjudiciable dans un secteur où la concurrence extra-européenne est toujours plus forte. Ainsi, la continuité et l'attribution de volumes apparaît comme une priorité absolue pour offrir de la visibilité au secteur, pérenniser les actifs et les emplois, sécuriser les investissements en France et réussir le passage à échelle de l'éolien flottant. Par ailleurs, les projets attribués dans les appels d'offres 4 à 8 pour un volume de plus de 3 GW doivent se réaliser en temps et en heure et l'appel d'offres 10 est essentiel à la poursuite des investissements en France.

Or, il y a urgence. Chaque année, 60 milliards d'euros en moyenne (hors période de crise) sont dépensés par la France pour importer des énergies fossiles, au détriment direct de nos entreprises de nos concitoyens. La transition énergétique est un impératif sécuritaire, climatique et économique. Elle ne se fera pas sans l'éolien en mer, dont le développement est un pilier de tous les scénarios de sortie des énergies fossiles. Elle ne se fera pas sans une politique industrielle et énergétique résiliente, basée sur une vision de long terme ambitieuse, cohérente et stable.

La crédibilité d'une telle politique dépend à présent de l'attribution de l'appel d'offres éolien en mer 10 au début de l'année 2027, comme l'ensemble des parties prenantes y travaillent depuis 3 ans et comme le gouvernement s'y est engagé lors de son lancement.

Monsieur le Président de la République, dans ce contexte et face aux critiques qui s'élèvent ici ou là, il nous paraît essentiel que vous puissiez saisir l'occasion des Assises de l'économie de la mer qui se tiennent à Montpellier pour réaffirmer sans ambiguïté cette ambition et réaliser cet axe essentiel de votre stratégie de Belfort.

Contacts presse :
Marie-Camille BOURGUET - 06 79 93 54 00
Cynthia KARI - 07 87 14 71 26
service_presse_ser@enr.fr

Le **Syndicat des énergies renouvelables** (SER) regroupe près de 500 adhérents, représentant un secteur générant près de 420 000 emplois. L'organisation professionnelle rassemble les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : bois-énergie, biocarburants, éolien, énergies marines, gaz renouvelables, géothermie et pompes à chaleur, hydroélectricité, solaire et valorisation énergétique des déchets. Le **SER** a pour mission de défendre les droits et les intérêts de ses membres et de resserrer les liens qui les unissent, notamment pour développer la filière industrielle des énergies renouvelables en France et promouvoir la création d'emplois et de valeur ajoutée sur le territoire national.

Suivre le **SER** sur www.enr.fr in Syndicat des énergies renouvelables